

EMTN

Autocall ArcelorMittal Janvier 2020

CM-CIC Market Solutions

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance du produit.

Eligibilité	Compte titres
Emetteur	Crédit Industriel et Commercial, CIC (A (Standard and Poor's ¹) ; Aa3 (Moody's ²) ; A+ (Fitch ³))
Rémunération	Coupon de 2,25%* brut de la Valeur Nominale par trimestre sous réserve de réalisation des conditions décrites ci-après.
Avertissement sur le risque de crédit	Ce titre de créance expose l'investisseur à un risque de crédit, sur le CIC (en tant qu'Emetteur).
Durée d'investissement conseillée	2 ans (soit jusqu'à la Date d'Echéance le 22/01/2020), en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Avertissement sur le risque action	Ce titre de créance expose l'investisseur à un risque de perte en capital si le cours de l'action ArcelorMittal observé à la date d'observation finale baisse de plus de 40% par rapport à son niveau de référence.

Ce produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il décide de revendre les titres de créance avant l'échéance.

*1 Données mises à jour le 29 Avril 2014 - 2 Données mises à jour le 23 Septembre 2015 - 3 Données mises à jour le 26 Juillet 2013 – *Hors frais, fiscalité, commissions et prélèvements sociaux applicables le cas échéant. Sauf défaut et/ou faillite de l'émetteur*

La souscription des titres est destinée à des personnes ayant la connaissance et l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques des produits financiers de ce type, et acceptant les conditions de remboursement et les facteurs de risques liés à ces Titres. La distribution sera faite par les Agents Placeurs.

La présente brochure décrit exclusivement en langue française les caractéristiques techniques et financières des Titres.

Cette brochure ne saurait en aucun cas être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre en vue de la vente ou de l'achat d'instruments financiers, une offre de services financiers émanant de la Banque (Banques et Caisses du Groupe Crédit Mutuel - CIC), un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée.

L'Emetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation avant la date initialement prévue et de ne plus accepter d'investissement.

Le prospectus de base afférant au titre de créance complexe proposé a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en date du 22 juin 2017. Ce support est établi par le Crédit Industriel et Commercial et disponible sur le site de la Bourse de Luxembourg <https://www.bourse.lu/accueil> ainsi que sur <http://www.cic.fr>.

Pour une information complète sur l'Emetteur et cette offre des Titres, il convient de se référer conjointement aux Conditions Définitives (Final Terms) relatives à l'émission et au Prospectus de Base (Base Prospectus) du programme d'émission EMTN de droit anglais du Crédit Industriel et Commercial, visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en date 22 juin 2017, et de ses suppléments. Le certificat d'approbation du Prospectus de Base par la CSSF et le résumé en langue française ont été transmis par la CSSF à l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de la procédure de passeport européen. En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre le présent document et les Conditions Définitives et le Prospectus de Base, il est précisé que les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévaudront. Le prospectus de base et ses conditions définitives sont disponibles sans frais au siège social de l'émetteur.

Communication à caractère promotionnel communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Autocall ArcelorMittal Janvier 2020

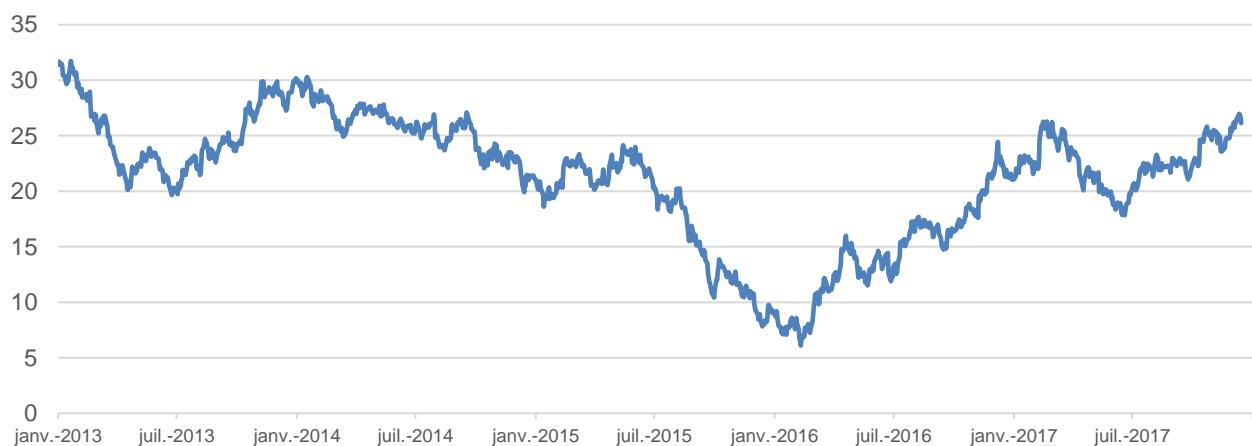
— Présentation de l'investissement

► Principales caractéristiques :

L'EMTN *Autocall ArcelorMittal Janvier 2020* est un produit de placement alternatif à un placement risqué de type « actions » présentant :

- Une indexation à l'action ArcelorMittal - ci-après « l'Action ».
- Un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- Un remboursement automatique, le cas échéant par anticipation, si à l'une des Dates d'Observation Intermédiaires, l'Action est supérieure à 100% de son Niveau Initial.
- Le versement de coupons trimestriels fixes au taux brut de 2,25%* de la Valeur Nominale chaque année si à la Date d'Observation Intermédiaire correspondante, l'Action est stable ou en hausse (i.e. le niveau de clôture est supérieur à son Niveau Initial).
- Les coupons non versés sont mémorisés et peuvent être versés les années suivantes.
- Un remboursement total du capital à l'échéance en cas de baisse limitée de l'Action (baisse inférieure ou égale à 40% de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale). Un risque de perte en capital en cas de forte baisse de l'Action (baisse de plus de 40% de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale).

► Evolution de l'Action ArcelorMittal depuis janvier 2013 :



L'attention est attirée sur le fait que les performances réalisées sur les années passées ne préfigurent pas des performances futures
Source : Bloomberg

NB : Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur initiale des titres de créance EMTN *Autocall ArcelorMittal Janvier 2020* soit 100 000 EUR. Tous les montants de remboursement présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et prélèvements sociaux applicables le cas échéant.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">► Coupons trimestriels potentiels de 2,25%* de la Valeur Nominale versés si le niveau de clôture de l'action ArcelorMittal aux Dates d'Observation Intermédiaires et Finale est au moins égal à 100% de son Niveau Initial. Les coupons non versés sont mémorisés.► En cas de hausse de l'Action supérieure à 100% de son Niveau Initial, à l'une des Dates d'Observation Intermédiaires, le produit est remboursé de manière anticipée à 100%.► Le capital est remboursé en totalité à l'échéance en cas de baisse de l'Action inférieure ou égale à 40% de son Niveau Initial.	<ul style="list-style-type: none">► Le porteur est exposé à un risque de perte partielle ou totale de son capital à l'échéance, en cas de baisse de l'action ArcelorMittal de plus de 40% de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.► A l'échéance, le niveau de remboursement de l'EMTN <i>Autocall ArcelorMittal Janvier 2020</i> est très sensible au niveau de l'Action ArcelorMittal autour du seuil de 60% du Niveau Initial.► En cas de hausse de l'Action, le montant remboursé est limité : le remboursement est plafonné à 100% du capital.

*Hors frais, fiscalité, commissions et prélèvements sociaux applicables le cas échéant. Sauf défaut et/ou faillite de l'émetteur

Autocall ArcelorMittal Janvier 2020

— Détail du mécanisme du produit

- L'EMTN *Autocall ArcelorMittal Janvier 2020* offre un coupon trimestriel potentiel de 2,25%* de la Valeur Nominale versé trimestriellement.
- Le nombre de coupon(s) ainsi que la durée de vie et le prix de remboursement de l'EMTN dépendent de l'évolution du cours de l'Action.

A la date d'Observation Initiale du 22/01/2018, on constate le niveau de clôture de l'action ArcelorMittal et on le retient comme niveau de référence.

**Hors frais, fiscalité, commissions et prélèvements sociaux applicables le cas échéant. Sauf défaut et/ou faillite de l'émetteur.*

Aux dates d'Observation Intermédiaires:

Dates d'Observation Intermédiaires	Si...	...Alors...
<u>16 Avril 2018</u>	Prix de clôture de l'Action \geq 100% Niveau Initial	Le coupon est versé. L'EMTN est remboursé à 100%.
	Prix de clôture de l'Action $<$ 100% Niveau Initial	Le coupon n'est pas versé mais est mémorisé. Le placement continue.
<u>16 Juillet 2018</u> <u>15 Octobre 2018</u> <u>15 Janvier 2019</u> <u>12 Avril 2019</u> <u>15 Juillet 2019</u> <u>15 Octobre 2019</u>	Prix de clôture de l'Action \geq 100% Niveau Initial	Le coupon est versé ainsi que les coupons mémorisés et non versés précédemment. L'EMTN est remboursé à 100%.
	Prix de clôture de l'Action $<$ 100% Niveau Initial	Le coupon n'est pas versé mais est mémorisé. Le placement continue.
<u>15 Janvier 2020</u> (Date d'Observation Finale)	Prix de clôture de l'Action \geq 100% Niveau Initial	Le coupon est versé ainsi que les coupons mémorisés et non versés précédemment. L'EMTN est remboursé à 100%.
	Prix de clôture de l'Action $<$ 100% Niveau Initial et Prix de clôture de l'Action \geq 60%	Le coupon n'est pas versé L'EMTN est remboursé à 100%.
	Prix de clôture de l'Action $<$ 60%	Le coupon n'est pas versé. Remboursement de la contre-valeur en actions.

Autocall ArcelorMittal Janvier 2020

— Principales caractéristiques des Titres

Structure Juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes) – Titres de créance de droit anglais.																		
Emetteur	Crédit Industriel et Commercial (A (Standard and Poor's) ; Aa3 (Moody's) ; A+ (Fitch)).																		
Eligibilité	Compte titres.																		
Entité de référence	ArcelorMittal (code Bloomberg : MT NA)																		
Code ISIN	XS1746131926																		
Devise	Euro																		
Garantie du capital	Le produit présente un risque de perte en capital.																		
Période de souscription	Du 04/01/2018 au 20/01/2018 à 14h																		
Date d'Emission	22/01/2018																		
Date d'Observation Initiale	22/01/2018																		
Date d'Observation Finale	15/01/2020																		
Date d'Echéance	22/01/2020																		
Prix d'Emission	100%.																		
Montant Nominal Total	5 000 000 EUR																		
Valeur Nominale	100 000 EUR																		
Coupons	<p>Si aux Dates d'Observation Intermédiaires ou à la Date d'Observation Finale, le prix de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 100% du Niveau Initial, un coupon trimestriel de 2,25%* de la Valeur Nominale ainsi que tous les coupons précédemment mémorisés et non versés sont payés à la Date de Paiement de coupon correspondante.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates d'Observation Intermédiaires</th> <th>Dates de Paiement de coupon</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16/04/2018</td> <td>23/04/2018</td> </tr> <tr> <td>16/07/2018</td> <td>23/07/2018</td> </tr> <tr> <td>15/10/2018</td> <td>22/10/2018</td> </tr> <tr> <td>15/01/2019</td> <td>22/01/2019</td> </tr> <tr> <td>12/04/2019</td> <td>23/04/2019</td> </tr> <tr> <td>15/07/2019</td> <td>22/07/2019</td> </tr> <tr> <td>15/10/2019</td> <td>22/10/2019</td> </tr> <tr> <td>15/01/2020 (date d'observation finale)</td> <td>22/01/2020</td> </tr> </tbody> </table>	Dates d'Observation Intermédiaires	Dates de Paiement de coupon	16/04/2018	23/04/2018	16/07/2018	23/07/2018	15/10/2018	22/10/2018	15/01/2019	22/01/2019	12/04/2019	23/04/2019	15/07/2019	22/07/2019	15/10/2019	22/10/2019	15/01/2020 (date d'observation finale)	22/01/2020
Dates d'Observation Intermédiaires	Dates de Paiement de coupon																		
16/04/2018	23/04/2018																		
16/07/2018	23/07/2018																		
15/10/2018	22/10/2018																		
15/01/2019	22/01/2019																		
12/04/2019	23/04/2019																		
15/07/2019	22/07/2019																		
15/10/2019	22/10/2019																		
15/01/2020 (date d'observation finale)	22/01/2020																		
Remboursement Anticipé	Si, aux Dates d'Observation Intermédiaires, le prix de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, l'EMTN est remboursé à 100% de sa Valeur Nominale.																		
Remboursement Final	<p>A la Date d'Observation Finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le prix de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 60% du Niveau Initial, l'EMTN est remboursé à 100% de sa Valeur Nominale. - Si le prix de clôture de l'Action est strictement inférieur à 60% du Niveau Initial, l'EMTN est remboursé sous forme d'actions ArcelorMittal de la façon suivante : $\text{Nombre d'actions par coupure} = \frac{\text{Valeur Nominale}}{\text{Niveau Initial}}$ <p>Toute fraction résiduelle sera versée en numéraire à la Date d'Echéance.</p> <p>Performance : (Niveau Final / Niveau Initial) - 1 Niveau Initial : Cours de clôture de l'Action ArcelorMittal constaté au 22/01/2018. Niveau Final : Cours de clôture de l'Action ArcelorMittal constaté au 15/01/2020.</p>																		
Offre au public	Non																		
Agent de Calcul	CIC et BNP Paribas Securities Services																		
Agents Placeurs en France**	CIC Est, 31 rue Jean Wenger Valentin, 67000 STRASBOURG CIC, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS																		
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg																		
Valorisation	Hebdomadaire et à titre indicatif disponible auprès des Agents Placeurs. Cette valorisation est effectuée par l'Agent de Calcul.																		
Marché secondaire	Les Titres peuvent être revendus sur le marché secondaire et achetés dans la limite de l'enveloppe disponible. Dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur un prix de marché avec une pénalité de 1% en cas de rachat.																		
Durée d'investissement conseillée	Jusqu'à la Date d'Echéance																		
Commissions de distribution	Les commissions de distribution pourront représenter un maximum de 1,8825 % de la Valeur Nominale par an.																		

Autocall ArcelorMittal Janvier 2020

Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille d'instruments financiers des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

**Hors frais, fiscalité, commissions et prélèvements sociaux applicables le cas échéant. Sauf défaut et/ou faillite de l'émetteur.*

***Les Agents Placeurs se réservent le droit de désigner un autre Agent Placeur pour effectuer des placements dans d'autres pays de l'Union européenne.*

— Principaux facteurs de risque

► Risque lié au sous-jacent

Le montant remboursé dépend de la performance de l'Action ArcelorMittal à la Date d'Observation Finale.

► Risque en cas de revente avant l'échéance

La revente du produit avant l'échéance expose l'investisseur à supporter une perte potentielle sur le capital investi. Le capital n'est pas garanti pendant la durée de vie du produit.

► Risque de marché

Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la variation du cours du sous-jacent mais également en fonction d'autres paramètres tels que la volatilité ou les taux d'intérêt.

► Risque de crédit

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

► Risque de liquidité

Il n'existe aucune garantie qu'un marché secondaire sur lequel ce produit puisse être facilement négocié se développe, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

► Autres risques

Il convient notamment de se reporter au paragraphe intitulé "Risk Factors" du Prospectus de Base et à l'Annexe 1 « Summary » des Conditions Définitives, étant précisé qu'en cas de Remboursement Anticipé, l'Émetteur pourra prendre plusieurs heures, voire plusieurs jours pour résilier sa couverture et procéder à la vente des instruments financiers sous-jacents composant la stratégie, étant bien entendu précisé que toute résiliation de couverture sera faite par l'Émetteur dans des conditions de prix et de délais qu'il estime de bonne foi et raisonnables afin de sauvegarder au mieux les intérêts financiers du titulaire des Titres.

Un Remboursement Anticipé peut survenir pour les raisons définies à l'article 6.2 («Redemption for tax reasons» : «remboursement pour raisons fiscales») et à l'article 6.3 du Prospectus de Base («Special Tax Redemption» : «remboursement pour raison fiscale spéciale»), et/ou en cas de survenance d'un Cas de Défaut (tel que défini à l'article 9 («Events of Default» : «Cas de Défaut») du Prospectus de Base). Le montant remboursé par anticipation dans un tel cas sera déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions du Prospectus de Base en prenant en compte la valeur de marché de l'EMTN ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Émetteur.

— Avertissement

Ce titre présente un risque de perte en capital.

Le Prospectus de Base ainsi que les Conditions Définitives sont disponibles auprès de votre conseiller ou chargé d'affaires ainsi qu'auprès de l'Émetteur (6 avenue de Provence – 75009 PARIS) et des autres Agents Placeurs dont les coordonnées figurent dans la présente brochure. Le Prospectus de Base est également publié sur le site Internet www.cic.fr et disponible sur le site internet de la Bourse de Luxembourg.

Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle. Les prix ou exemples d'opérations contenus dans ce document sont donnés à titre exclusivement informatif et ne permettent pas au client de conclure une opération avec la Banque, ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles la Banque accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention des porteurs potentiels est particulièrement attirée sur le fait que toute opération portant sur des instruments financiers à terme comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des Actions boursières, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, le client doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Ainsi, lorsqu'il conclura l'opération présentée, le client sera réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. Le client doit également procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne s'en remet pas pour cela à la banque.

Les informations contenues dans ce document sont de nature confidentielle. Toute reproduction, même partielle, ou rediffusion de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable de la banque.

Ce Titre peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ce Titre ne peut être souscrit que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux États-Unis, ou à des ressortissants des États-Unis, ou à des personnes résidant aux États-Unis.